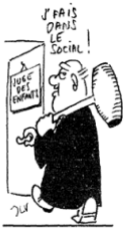




# LA LETTRE MENSUELLE DE JEAN-PIERRE ROSENCZVEIG

n°9 - Pantin, le 5 juin 2006



## Edito

### *Délinquance juvénile : le ségolo-populisme*

Les propos de la candidate à la candidature socialiste S. Royal sur la nécessité de remettre les "familles au carré" à travers la mise sous tutelle des allocations familiales, le souci de faire partir les élèves perturbateurs des établissements scolaires pour leur offrir des internats cadrés, le projet de confier à l'armée le soin de prendre en charge les mineurs même primo-délinquants de 16-ans, etc. ont pu décoiffer. Tel était le but.

Ne pas laisser le monopole de l'autorité au concurrent Sarkozy qui, pour le coup, a été doublé sur sa droite d'un seul élan. Que n'aurait-on pas dit s'il avait préconisé le recours à l'armée?

Les idées de S. Royal ne sont pas toutes originales. Les séjours de rupture humanitaire et même le recours à l'armée pour encadrer des activités ne sont pas d'aujourd'hui; les classes et ateliers - relais non plus, le recours aux internats scolaires est prôné de longue date mais on attend toujours le passage à l'acte! Deux ou trois petites choses choquent. D'abord la confusion qui veut que l'on demande à l'armée ce que la structure famille et le dispositif éducatif ne seraient plus à même de faire: éduquer. Comme disait Catherine Dolto, une société se mesure au sort qu'elle réserve à ses enfants; en l'espèce ne pas avoir autre chose à proposer que l'armée inquiète bien évidemment sur l'état du pays. - ces réponses ne peuvent pas valoir pour tous les jeunes. Il faut certes de l'autorité et de la fermeté pour certains mais tous les jeunes ne relèvent pas d'un dispositif de ce type où alors le pays est dans une crise encore plus sérieuse qu'on ne le dit. Enfin, la candidate est comme M. Sarkozy dans le seul registre de la prévention de la récidive quand il faut aussi s'attacher à créer les conditions pour que demain d'autres jeunes ne soient pas en difficulté.

80% des gens approuveraient S. Royal. Et pour cause elle est dans le registre populisme. Donc dans le discours réducteur et simpliste. Une des contradictions est que dans le même temps on appelle à faire autrement de la politique ....

## ACTUALITE

\*\*\*

### Les suites d'Outreau

La commission parlementaire sur Outreau s'apprête à adopter ses conclusions définitives mais d'ores et déjà la teneur des réflexions et l'état du travail ont été rendues publiques ne fut-ce que par une conférence de presse commune du président et du rapporteur.

Il est clair que certaines des préconisations avancées concernent l'ensemble de l'institution judiciaire et vont bien au-delà du problème posé par les affaires de pédophilie ou de violences à enfant.

Tout logiquement des clivages importants se font jour dans la commission. Il serait ainsi proposé d'en venir à une instruction collégiale et à supprimer en tant que tel le juge délégué à la liberté et à la détention. Les mêmes trois juges seraient en charge d'instruire et de décider de la détention. On reviendrait donc sur la réforme de 2000 pour rejoindre le projet de Robert Badinter.

Il me semble qu'on n'aborde pas le problème par le bon bout. Trois juges ne s'imposent pas toujours. Déjà le recours à la collégialité est possible. Ne la systématisons pas. En revanche il faut que la décision sur la détention et les contrôles sur l'instruction soit particulièrement prise en compte.

On parle de deux corps de magistrats, mais il faut alors nettement couper le cordon entre le parquet et le gouvernement. On approuvera le fait que tous les magistrats aient l'obligation de faire un séjour hors la magistrature au début de leur carrière. Attendons le résultat final pour commenter, approuver ou et critiquer. Sauf erreur le 7 juin.



### La carence du mois

Au 5 juin nous n'avons toujours pas de successeur à Claire Brisset, Défenseur des enfants dont le mandat est venu à échéance le 1er mai dernier. Il ne s'agit pas d'une négligence ou d'une contestation de l'institution. Le gouvernement aurait du mal à se décider

### L'idée du mois

Le premier président de la Cour de cassation suggère qu'une loi vienne prévoir l'indemnisation des enfants victimes de l'incarcération à tort de leurs parents (Le Monde du 3 juin). Il relève que dans 15 % des cas dont la commission d'indemnisation est saisie des enfants ont supporté un préjudice majeur. Reste à obtenir cette loi et de dégager le financement !

### Mon actualité associative

A "Espoir" André MORIN succède à  
Jean BLETNER qui part en retraite

\*\*\*\*\*

### Contact

Tribunal : 01 48 95 13 20

Fax T.E. : 01 48 32 88 73

Portable : 06 70 14 86 31

Mail : [jean-pierre@rosenczveig.com](mailto:jean-pierre@rosenczveig.com)

\*\*\*\*\*

Le blog monte toujours en  
puissance et reçoit jusqu'à 6000  
visiteurs jour  
<http://jprosen.blog.lemonde.fr>

\*\*\*\*\*

24 mai - Protection de l'enfance et  
prévention de la délinquance :  
arbitrage favorable dit-on à M. Bas,  
mais on se retrouvera à l'Assemblée  
promet le ministre de l'Intérieur

**"La prévention, c'est la répression avant la faute!"**



La principale critique qu'on peut faire [au texte du ministère de l'intérieur](#) sur la prévention de la délinquance, c'est qu'il relève de la tromperie. L'enjeu n'est pas de prévenir la délinquance, mais de combattre la récurrence de la délinquance ! La nuance est de taille. Sauf à adhérer au propos du ministre de l'intérieur pour qui " *la sanction est incontournable, elle est la première étape de la prévention* " (sic) !!!" (in Le Monde du 24 mai 2006) Cela me rappelle cet extraordinaire dessin de JLV fait pour le compte du Syndicat de la Magistrature dans les années 1975 autour des policiers-éducateurs de M. Poniatowski. Un juge expérimenté y affirme : " *La prévention c'est la répression avant la faute!* " pour répondre à cette interrogation policière : " *Dis Raymond, la prévention, c'est avant ou après la répression!* " (dessin de FVC)

. M. de Villepin nous a dit, sans la moindre preuve et sans la moindre contradiction journalistique, que la délinquance des mineurs augmentait en partant du fait divers de Marseille, que l'on va mettre en place des réponses entre la prison et la liberté comme si rien n'existait, que l'on va promouvoir des mesures de TIG pendant la journée comme si les mesures de réparation n'existaient pas! Et bien évidemment qu'il convient de réagir vite et fort à la délinquance des jeunes comme si rien n'était fait depuis des années et des années !! Heureusement M. de Villepin n'a pas cautionné l'idée de ramener l'enfance à 16 ans!

Ce qui me choque c'est bien que personne ne relève ce tour de passe-passe ministériel !

Je renverrai sur tous ces points aux différentes notes de ces jours-ci sur mon blog.

La plupart des médias gobent tout. A preuve encore ce soir avec les propos du premier ministre dans le cadre de l'émission post-journal télévisé de France 2

Mais l'essentiel est bien l'escroquerie consistant à dire qu' on s'attache à prévenir la cristallisation de la délinquance. Faut-il être centralien pour comprendre que modifier l'ordonnance du 2 février 1945 sur la jeunesse délinquante ce n'est pas s'attaquer à la prévention de la délinquance, mais à sa récurrence!!

Question. Nous disons depuis des années et encore plus depuis 2002-2004 et ses projets très réactifs que la priorité est dans la prévention. Qu'a-t-il été fait

depuis par nos gouvernants ? Apparemment pas grand chose!

A voir leurs projets et leurs exposés des motifs ils ont été bons ni sur le terrain de la réponse ni sur le terrain de la prévention!!!

Même le pouvoir qu'on projette de donner aux maires s'inscrit dans le registre des réponses aux "déviances sociales" et se décline dans un registre répressif : des stages de parentalité, des mesures de réparation, la suppression des allocations familiales.

Que faut-il à tous ceux qui nous gouvernent, de droite comme de gauche pour entendre une bonne fois pour toute que la société sera mieux protégée si elle développe une politique de l'enfance qui s'entend par

- une politique familiale comprenant une stratégie de l'accueil de l'enfance et de rythme de vie, une stratégie de soutien à la parentalité

- une politique sociale notamment de revenus et du logement ,

- une politique d'insertion notamment visant les populations les plus fragiles et celles issues de l'immigration populaire ( statut des personnes, séjour, droit de vote local, etc.) ,

- et par la promotion de la citoyenneté (droit de participation, liberté d'expression individuelle et collective via les associations notamment) .

Concrètement et conjoncturellement il s'agit de veiller à ce que la protection de l'enfance ne se confine pas avec la protection de la société.

C'est le contraire qui risque de se produire quand le ministre de l'intérieur nous dit que " *le projet de loi protection de l'enfance n'aura aucun mal à s'intégrer dans mon projet s'il le souhaite*".

Le nouveau pouvoir que l'on s'apprête à donner aux maires dans le champ de la prévention de la délinquance et celui de la protection de l'enfance sera demain source de confusion. Quand on y regarde de près il s'agit d'un transfert de l'Etat-Justice vers le local- politique avec tous les risques de confusion. Comment les jeunes vont comprendre ce qui relève de l'intervention très en amont du maire de la sanction judiciaire. En fait on transfère une partie du pouvoir régalién de justice aux élus. On en est bien au maire shérif; le far-west pas très loin. A quand l'étoile étoilée sur la poitrine de nos élus?

On a tout faux ! Il est évident à l'œil nu - relisons 2002 - que l'on fit aujourd'hui un usage électoral du dossier délinquance juvénile avec toutes les ficelles déjà utilisées. Ex le texte est mauvais puisqu'il date de 1945 ! Vivement que les médias se réveillent et que les hommes et femmes politiques nouent le vrai débat !

